

Réutilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole: le Conseil adopte de nouvelles règles

L'UE prend de nouvelles mesures en vue de réduire les risques de pénurie d'eau pour l'irrigation des cultures. Ce jour, le Conseil a adopté par procédure écrite un règlement qui facilitera l'utilisation des eaux urbaines résiduaires traitées (eaux de récupération) à des fins d'irrigation agricole.

Les règles prévues aideront l'Europe à s'adapter aux conséquences du changement climatique. Ce règlement, qui répond parfaitement aux principes de l'économie circulaire, aura un effet positif sur la quantité d'eau disponible et un effet incitatif sur son utilisation rationnelle. Des mesures visant à faire en sorte qu'une quantité suffisante d'eau soit disponible pour l'irrigation de champs, en particulier pendant les vagues de chaleur et les sécheresses graves, peuvent aider à prévenir les pertes de récoltes et les pénuries alimentaires.

Compte tenu du fait que les conditions géographiques et climatiques varient sensiblement d'un État membre à l'autre, un État membre peut décider qu'il n'est pas approprié d'utiliser l'eau de récupération à des fins d'irrigation agricole sur tout ou partie de son territoire.

La décision de ce jour signifie que le Conseil a adopté sa position en première lecture. Le règlement doit maintenant être adopté par le Parlement européen en deuxième lecture avant d'être publié au Journal officiel.

Lien article :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/04/07/water-reuse-for-agricultural-irrigation-council-adopts-new-rules/>

